

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 28 mars 2023 à 18h

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	9

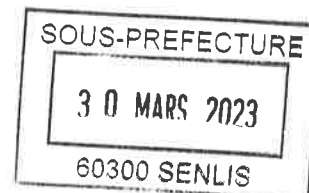
Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Eliane DANH SANG, M. Francis LEFEVRE, Mme Ginette BERHAMEL, Mme Muguette SERAIS, Mme Françoise THIEUX.

Ont donné pouvoir :

Mme Isabelle DELEPINE pouvoir à Mme Françoise NIVESSE

Est désigné secrétaire de séance : Daniel DECLEIR



**DELCCAS 2023-10
ANIMATION ARTS DU CIRQUE AU CENTRE DE LOISIRS GASTON RAMON**

Rapporteur : Virginie DOUAT

Le Centre communal d'action sociale souhaite mettre en place des ateliers d'animation autour de la pratique des arts du cirque, à destination des enfants fréquentant le Centre de loisirs Gaston Ramon pendant les vacances scolaires du mois d'avril.

Vu la proposition de l'Association Cirqu'Onflexe, pour l'organisation les 18 et 19 avril 2023 de 4 séances de 3 heures et d'un spectacle de 45 mn.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver le recours à une prestation extérieure pour l'organisation d'animations autour des arts du cirque pendant les vacances scolaires d'avril 2023 au Centre de loisirs Gaston Ramon,
- Autoriser la Présidente à signer la convention avec l'Association Cirqu'Onflexe, pour un montant de 1.249,60 € (TVA non applicable, art. 293B du CGI).
- Les dépenses afférentes seront imputées au budget 2023 sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

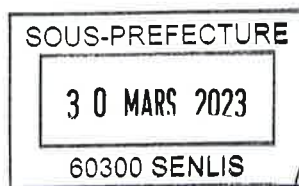
Fait à Crépy-en-Valois, le 28 mars 2023

Publié sur le site internet
de la commune

le : 30 MARS 2023

Daniel DECLEIR
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site : www.telercours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.